

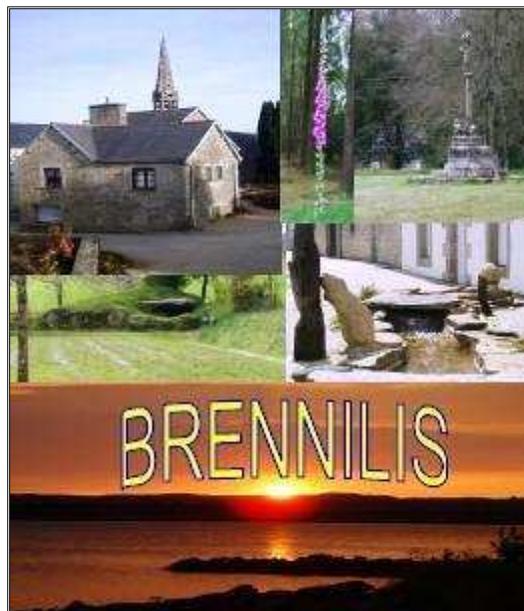
**COMMUNE DE BRENNILIS**

*un agenda 21*

*pour un*

*développement durable*

**ÉLÉMENTS  
DE DIAGNOSTIC  
&  
ORIENTATIONS ENVISAGEABLES**



**juin 2011**





# COMMUNE DE BRENNILIS

## AGENDA 21

### ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS ENVISAGEABLES

## INTRODUCTION

La Loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement précise que l'objectif de développement durable répond en même temps à cinq finalités :

- 1° La lutte contre le changement climatique ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'Agenda 21 (l'équivalent anglais d'un « *ordre du jour pour le XXIème siècle* ») défini comme « un projet territorial de développement durable » est en fait un programme d'action, discuté avec toutes les parties prenantes et d'abord les citoyens, qui peut s'articuler autour de quatre grands axes, à savoir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – la **solidarité** ; la production de biens et services durables et leur consommation responsable – l'**économie**; la protection de l'environnement – l'**écologie**; une démarche participative – la **citoyenneté**.

Comme tout programme d'action, un agenda 21 territorial doit se baser sur une analyse de l'existant – étude diagnostic -, identifiant à la fois les composantes de la réalité économique et sociale, et les besoins ou les lacunes à combler.

A Brennilis, le Conseil municipal a adopté le 9 mai 2011 une délibération lançant formellement la démarche Agenda 21 pour la commune. La municipalité avait décidé d'envisager une telle démarche dès le mois de septembre 2008, avec la première réunion de son Comité consultatif Environnement. En janvier 2009 a eu lieu une formation sommaire des élus et du personnel municipal au Baromètre breton du développement durable conduite sous l'égide de l'association Bretagne Vivante. En février 2009, un Groupe de travail mixte Conseil Municipal-Personnel municipal a été réuni pour réfléchir à la problématique d'un agenda 21 communal, avec création de 2 sous-groupes (école et services municipaux) dont les rapports ont été présentés au Conseil Municipal en mars 2009.

En septembre 2009, l'ébauche d'un volet environnemental pour l'agenda 21 communal est réalisée par le Comité consultatif environnement. En septembre 2010, une réunion régionale se tient à Brennilis organisée par BRUDED – Bretagne rurale et urbaine pour le développement et l'environnement durables – sur le thème Agenda 21 et petites communes<sup>1</sup>.

Dès la fin de l'année 2008, la population a été tenue au courant de l'engagement municipal en faveur de l'agenda 21 par le truchement de la Gazette de Brennilis. Le Comité consultatif environnement s'est réuni à différentes reprises pour aider à orienter le débat municipal en la matière. La Commission environnement de la Communauté de communes du Yeun Elez - CCYE-, la participation aux activités de l'association BRUDED, le contact maintenu avec le pôle environnement – foncier de la SAFI – Société d'aménagement du Finistère – ainsi qu'avec les services compétents du Conseil général et du Parc naturel régional d'Armorique – PNRA - ont permis de maintenir un lien solide entre les initiatives de la commune de Brennilis et les implications ou les contraintes résultant de son environnement spatial et institutionnel.

Dès le début de sa décision de s'impliquer dans une démarche agenda 21, la municipalité de Brennilis a souhaité associer la Communauté de communes, et en fait s'est efforcée par le truchement de la Commission environnement du Conseil communautaire de faire en sorte que la CCYE adopte une démarche positive en matière de développement durable et solidaire. Aucun progrès notable n'a cependant été enregistré dans ce domaine, malgré différentes interventions du Conseil général et de la Commission environnement.

Après deux années de tentatives infructueuses, la municipalité de Brennilis ne peut – tout en la regrettant – que prendre acte de cette inertie au niveau de la Communauté de communes du Yeun Elez, dont les compétences recouvrent cependant certaines composantes essentielles du développement durable comme le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, la protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du logement et du cadre de vie ou, plus récemment, la vie associative.

La municipalité a estimé ne plus pouvoir se contenter de continuer d'attendre que les choses se débloquent au niveau de la CCYE – et a donc décidé d'aller de l'avant avec son propre projet, comme l'a fait la commune de Brasparts, en espérant que ces exemples serviraient de déclic pour d'autres communes et peut-être la communauté toute entière.

Pour avancer pratiquement dans sa démarche, la municipalité a choisi de partir des travaux déjà effectués dans le cadre communal, y compris la formation au baromètre breton du développement durable et solidaire, pour dans un premier temps élaborer un diagnostic sommaire de la situation communale au regard des critères de ce baromètre.

---

<sup>1</sup> Cette réunion régionale a débouché sur l'élaboration conjointe par BRUDED, la SAFI, le PNRA et les quatre conseils généraux bretons d'un Guide pour l'élaboration d'un Agenda 21 local qui a été utile pour la finalisation du présent document.

Ce diagnostic est formulé dans le cadre du présent rapport. Il a d'abord été communiqué, pour examen critique et amendement, au Conseil municipal, qui a préconisé en mai 2011 sa divulgation, pour commentaires, validation et suivi, aux différentes composantes de la population locale et aux partenaires territoriaux de la commune.

L'utilité du Diagnostic est évidemment d'aider à identifier les axes prioritaires d'interventions à venir de la municipalité en faveur du développement durable et solidaire, dans le cadre d'un programme d'action multidisciplinaire à moyen terme.

C'est dans cet esprit qu'il est maintenant soumis à celles et ceux ayant vocation à former le Comité Agenda 21 de la Commune de Brennilis et, par delà, à quiconque souhaitera s'intéresser au développement durable dans une petite commune du centre Finistère, qu'il ait ou pas la chance d'y vivre.

Le Diagnostic est également accessible à tous ceux qui le souhaitent, par la page <http://www.brennilis.com/agenda21/> . Il constitue une première pierre, modeste mais indispensable, dans la contribution de Brennilis au développement durable, dans le respect du bien vivre de tous et de chacun sur le territoire de notre commune et dans son environnement.

*Jean-Victor Gruat,  
Maire de Brennilis  
juin 2011.*



## TABLE DES MATIÈRES

<b><u>INTRODUCTION</u></b>	<b><u>1</u></b>
<b><u>LE DIAGNOSTIC</u></b>	<b><u>6</u></b>
1. ÉCONOMIE	6
2. SOLIDARITE	12
3. ENVIRONNEMENT	16
4. CITOYENNETE	24
<b><u>LA DÉMARCHE À SUIVRE</u></b>	<b><u>28</u></b>
<b><u>ANNEXE I QUESTIONS DU BAROMÈTRE BRETON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</u></b>	<b><u>31</u></b>
<b><u>ANNEXE II COMPOSITION POSSIBLE DU COMITÉ AGENDA 21</u></b>	<b><u>36</u></b>
<b><u>ANNEXE III MODÈLE DE FICHE SYNTHÉTIQUE</u></b>	<b><u>37</u></b>

## LE DIAGNOSTIC

Les collectivités territoriales disposent, pour les aider dans la formulation de leur Agenda 21, d'un outil adapté à leur mission connu sous le nom de Baromètre breton du développement solidaire et durable<sup>2</sup>. Le Baromètre prend la forme d'un questionnaire structuré autour de quatre thèmes, l'Économie (politique d'achats, responsabilité des entreprises, économie sociale et solidaire, emploi et dynamisme de territoire), la Solidarité (locale et au-delà), l'Environnement (économies d'eau et d'énergie, énergie renouvelable, milieu naturel, gestion des déchets, gaz à effet de serre) et la Citoyenneté (démocratie représentative, démocratie participative, démocratie citoyenne et développement durable).

Les 113 questions du Baromètre (voir Annexe I) couvrent l'ensemble des champs d'une gestion municipale. Les parcourir permet ainsi d'une part de mieux appréhender les acquis et les points positifs de l'action municipale en faveur d'un développement solidaire et durable, et d'autre part d'identifier les domaines dans lesquels des progrès pourraient être accomplis et des actions planifiées qui améliorent l'efficacité économique, sociale et environnementale de la gestion municipale.

Les groupes de travail établis par la municipalité entre élus et personnels des services publics ont travaillé, avec l'appui de Bretagne Vivante, à partir des questions formulées dans le Baromètre. Le Diagnostic initial fondant l'Agenda 21 de la Commune de Brennilis est donc logiquement structuré autour des mêmes rubriques que le Baromètre breton du développement solidaire et durable, à savoir l'Économie, la Solidarité, l'Environnement et la Citoyenneté.

### 1. Économie

#### 1.1. Achats durables (Q. 1 à 6 du Baromètre)

Force est de reconnaître que la commune de Brennilis n'a jusqu'ici pas accordé un grand intérêt à l'origine, aux conditions de fabrication et aux conditions de transport de ses achats, pour lesquels des considérations économiques primaient sur le reste. Cependant, la réflexion menée autour du lancement de la démarche Agenda 21 a permis d'élever quelque peu le niveau de conscience dans ce domaine, avec notamment l'équipement informatique des nouveaux matériels en logiciels libres (famille Open Office), une surveillance de l'origine et de la destination des remblais en ce qui concerne notamment la pollution par plantes invasives – point soulevé dans l'avis du Conseil municipal sur le démantèlement de la centrale nucléaire -, une recherche de solutions respectueuses de la perméabilité des sols dans l'aménagement de nouveaux

---

<sup>2</sup> <http://www.barometredudeveloppementdurable.org>

ouvrages (par exemple concernant le PAVE), la demande exprimée par la directrice de l'école de faire une part aux produits biologiques dans les menus de la cantine.

### **Orientations envisageables**

- Passer une convention avec un représentant de l'agriculture biologique installé sur le territoire de la commune pour approvisionner la cantine pour un repas centré autour des produits naturels une fois par semaine; réaliser si possible cette convention par le truchement du commerce local HalleDis, fournisseur de la cantine scolaire.
- Formaliser une clause standard sur les remblais et évacuation des déchets à intégrer dans toutes les passations de marché communales, inciter les autres communes de la CCYE à faire usage du même dispositif.

## **1.2. Incitation à la responsabilité sociale et environnementale des acteurs économiques (Q. 7 à 12 du Baromètre)**

La Commune aborde les questions sociales et environnementales dans ses relations avec les entreprises essentiellement dans le cadre de la gestion de la station d'épuration avec les Salaisons de l'Arrée, dans celui du Comité consultatif centrale nucléaire et de la CLI pour ses rapports avec la Centrale des Monts d'Arrée, dans le cadre de la CLE du SAGE de l'Aulne pour les relations avec la SHEMA (y compris la création d'itinéraires de randonnée).

D'autres interventions plus ponctuelles ont donné lieu à des échanges sur la responsabilité environnementale des entreprises, avec par exemple le Groupement forestier (arasement de talus); les turbines à combustion (pollution olfactive; gestion de l'eau); ERDF (implantations d'ouvrages et accessibilité handicapés, transformateurs en zone de protection du captage de la Vierge); certains agriculteurs (protection périmètre de captage); la SORODEC (trafic camions et explosifs). La commune n'est cependant pas systématiquement présente aux côtés des entreprises lorsque celles-ci discutent de leurs options d'aménagement, notamment dans l'emprise de la zone industrielle.

Le PLU qui vient d'être adopté par le Conseil municipal prévoit au Projet d'aménagement et de développement durable PADD la « *protection et la mise en valeur du cadre de vie et du patrimoine communal* » ce qui, dans la partie réglementaire, se traduit par une exigence d'intégration harmonieuse des constructions dans leur environnement naturel et paysager (p. 15). Des discussions récentes avec EDF ont porté, toujours dans le cadre du PLU, sur la nécessité de préserver les zones humides dont doivent s'accommoder les projets d'extension d'activité sur le site des Monts d'Arrée. La Commune participe, avec les représentants d'EDF, aux travaux de sauvegarde de la mulette perlière confiés à Bretagne Vivante.

En matière de gestion des déchets entre entreprises, la Commune a exprimé sa disponibilité pour participer à d'éventuelles opérations de recyclage des graisses générées par les Salaisons de l'Arrée.

Dans le cadre de la CCYE, les représentants de la Commune participent activement aux travaux de l'Office du Tourisme du Yeun Elez. Certaines des actions conduites par l'Office ressortissent effectivement de la Charte du Tourisme durable – notamment pour ce qui est des loisirs pédestres intervenant dans le milieu écologiquement fragile de la réserve naturelle nationale du Venec et du PNRA. La Commune prend en charge un élargissement des interventions de la Maison de la Réserve naturelle et des Castors MRNC en matière de sessions de sensibilisation du public à la biodiversité sur le territoire communal.

#### **Orientations envisageables**

- Associer les entreprises à la conception puis à la mise en œuvre des différentes facettes de l'Agenda 21 communal
- Mettre en valeur le petit patrimoine répertorié au PLU
- Etablir avec le Comité consultatif environnement une brochure à l'intention des touristes sur les vulnérabilités et les richesses naturelles du territoire
- Prendre part aux activités de concertation des entreprises situées sur la zone industrielle

### **1.3. Soutien à l'économie sociale et solidaire (Q. 13 à 15 du Baromètre)**

La commune de Brennilis est très engagée dans l'action pour préserver les conditions de service de l'aide aux personnes favorisant notamment leur maintien à domicile. Elle s'est à cet égard engagée avec l'ADMR de Huelgoat et d'autres municipalités en pointe dans ce domaine pour interpeler le Conseil général et rechercher des solutions durables aux difficultés rencontrées. Cette approche est appréciée et reconnue par les différentes parties prenantes – y compris les salarié(e)s de l'ADMR, les bénéficiaires de l'APA et les personnels paramédicaux et sociaux ayant à connaître des problèmes des personnes âgées et isolées. Les interventions de l'ADMR sur Brennilis représentaient en 2009 quelque 9000 heures de travail par an pour une trentaine de bénéficiaires, l'association employant 7 personnes sur le territoire de la commune.

Avec la Communauté de communes, la municipalité participait par ailleurs au soutien direct des activités de l'association IDEE – Insertion, Développement, Entraide, Emploi – dont l'objectif était de faciliter l'insertion et la réinsertion sociales par l'activité économique. Les chantiers les plus importants en rapport avec la commune de Brennilis où IDEE intervenait étaient l'entretien de la zone touristique entre les deux villages de Nestavel, et la réalisation y compris le balisage du chemin de randonnée communautaire. Le dépôt de bilan de l'association a provisoirement mis un terme à

cette implication indirecte qui se poursuit en partie au travers du CETO<sup>3</sup>. D'autres initiatives seraient cependant envisageables, et le CCAS de Brennilis a inclus, en septembre 2008, la problématique de l'insertion sociale dans ses orientations d'action à moyen terme

La municipalité n'a cependant pas encore eu l'occasion de s'impliquer dans des actions facilitant l'implantation ou l'agrandissement d'entreprises locales dans le domaine de l'éco-habitat ou d'autres activités à vocation écologique. Même si elle participe activement aux initiatives qui peuvent être prises dans ce domaine par la Communauté de communes y compris en rapport avec la CCI de Morlaix Carhaix (aide à l'installation, ateliers relais, prêts à taux zéro) le soutien ainsi apporté ne concerne que rarement, et de manière fortuite, des activités participant de l'écologie (en dehors des aides aux jeunes agriculteurs et aux associations).

#### **Orientations envisageables**

- Aider pour le service de l'APA à la création d'une structure porteuse d'une taille suffisante pour négocier directement avec le Conseil général des conditions de fonctionnement adaptées aux circonstances locales
- Impliquer davantage le CCAS dans la mise en œuvre d'actions concrètes facilitant le maintien à domicile des personnes âgées dans de meilleures conditions (modernisation des habitations, aide au maintien du tissu social, accès à la culture)
- Demander au CCAS d'envisager des mesures adaptées de soutien à l'insertion économique et sociale sur le territoire de la commune, en collaboration avec les autres structures impliquées dans ce type d'action.

#### **1.4. Politique de l'emploi et dynamisme du territoire (Q. 16 à 25 du Baromètre)**

La municipalité a fait établir dès la première année de la mandature un diagnostic emploi sur le territoire communal, qui a confirmé les tendances pressenties dans ce domaine : la commune de Brennilis abrite une entreprise grosse pourvoyeuse d'emplois à l'échelle du canton – les Salaisons de l'Arrée – dont les employés résidant à Brennilis sont cependant peu nombreux.

Les salariés qualifiés d'autres entreprises situées à Brennilis – notamment EDF – ne sont pas résidents sur la commune. Quant aux résidents de Brennilis, ils sont également nombreux – 50% environ - à travailler en dehors de la commune, où le taux de chômage est comparable à celui constaté dans les autres communes du canton (13% de la population active de Brennilis se considéraient comme demandeurs d'emploi en 2008).

<sup>3</sup> Carhaix Entraide Travail Occasionnel

La municipalité a essayé d'accompagner certains demandeurs d'emploi de son territoire, notamment en cofinçant des formations qualifiantes (BAFA) ou non (brevet de secouriste) ou en adoptant en Conseil municipal le principe d'une politique de promotion de l'employabilité des résidents de la commune demandeurs d'emploi<sup>4</sup>.

Brennilis participe aux travaux de la Commission Emploi-Formation-Insertion du Conseil de Développement du Pays COB (elle est la seule commune de la CCYE à être présente dans ce Comité) et entretient des relations directes avec l'association COB initiatives, liée à la CCI de Morlaix – Carhaix pour la promotion des initiatives emploi.

Consciente de l'importance de l'accès aux moyens modernes de communication pour la promotion de l'emploi par l'implantation d'entreprises, la municipalité s'est par ailleurs résolument engagée dans une démarche de sensibilisation du Conseil général au grand dénuement en matière d'accès à l'ADSL qui continue de prévaloir sur des pans entiers de son territoire et de celui des communes voisines – dénuement concernant également et probablement davantage encore l'accès aux réseaux de téléphonie mobile.

Ces efforts ont été au moins partiellement fructueux, puisque d'une part les principaux opérateurs de téléphonie mobile ont déclaré avoir fait un effort pour améliorer la couverture de Brennilis<sup>5</sup> et surtout que d'autre part le Conseil général a pris des engagements pour généraliser l'accès ADSL par Wimax à toutes les zones blanches du Finistère. Les modalités d'abonnement à ce service sont cependant telles, en matière de coût, que le résultat concret de la démarche du Conseil général se fait encore attendre.

La municipalité s'est engagée sur la voie de la dématérialisation de la transmission des actes pour contrôle de légalité dès l'année 2009. Elle permet l'accès à internet à partir des bâtiments municipaux – notamment de la bibliothèque – et a considérablement renforcé le potentiel informatique à l'école. Elle permet depuis mai 2011 la demande en ligne d'actes d'état civil à partir du site ouaibe de la commune.

En ce qui concerne les services et commerces de proximité, la politique suivie par la municipalité est de systématiquement privilégier pour ses achats de bouche l'implantation locale – y compris pour ce qui est de l'approvisionnement de la cantine scolaire. Le site internet de la commune inclut une page à jour listant l'ensemble des entreprises et services implantés sur son territoire, et la municipalité veille à ce que les pages du site communautaire consacrées à Brennilis soient également à jour. Elle a produit en mai 2011 une carte des itinéraires de randonnée sur le territoire de la commune. De distribution gratuite, cette carte fournit aux touristes les coordonnées des services implantés sur le territoire de Brennilis.

Pour ce qui a trait au développement de l'habitat durable, le PLU finalement approuvé par le Conseil municipal le 13 janvier 2011 prévoit des mesures spécifiques concernant les caractéristiques de l'habitat qui s'inscrivent dans une logique de durabilité.

---

<sup>4</sup> Conseil municipal du 11 septembre 2008.

<sup>5</sup> Cette couverture demeure cependant notablement insuffisante, et ne permet pas par exemple le recours à certaines formes de transmission (connexion 3G) pourtant pratique courante y compris pour les permanences décentralisées de certains services publics (comme les CAF).

La commune étant partie prenante des dispositifs de prêt habitat négociés par la Communauté de communes du Yeun Ellez prévoit d'inclure la durabilité parmi les conditions attachées à l'éligibilité à des prêts complémentaires.

### **Orientations envisageables**

- Concourir par le truchement d'une structure de concertation en réseau réunissant les différents partenaires intéressés (entreprises, Pôle Emploi, services publics) à la dynamisation du marché de l'emploi à partir des potentialités existantes sur le territoire de Brennilis en ce qui concerne aussi bien la création possible d'emplois, que l'accueil des salariés et travailleurs indépendants
- Faciliter l'accès à Internet haut débit sur le territoire de la commune par l'augmentation des points d'accès et le soutien aux demandes et initiatives locales pour la résorption des zones blanches ainsi que l'amélioration de la qualité d'accès pour les zones reliées à l'ADSL (possibilité de dégroupage)
- S'associer aux initiatives de Marchés de producteurs existant sur le territoire de la Communauté de communes, promouvoir les entreprises locales, mieux faire connaître leurs activités y compris par le truchement de la Gazette.

## **2. Solidarité**

### **2.1. Solidarité locale (Q. 26 à 46 du Baromètre)**

Au fil des années, le parc locatif social s'est étoffé sur le territoire de la commune.

Il inclut, outre 5 logements HLM relevant d'Armorique Habitat et 4 de Habitat29, 10 logements construits ou remis en état avec la Communauté de communes et 4 autres municipaux dont la rénovation s'est achevée à la fin du premier trimestre de 2011. C'est donc, au regard des 120 logements recensés au Bourg et environs immédiats – Bellevue, Hent Coz, Ker Ellez - en tant que résidence principale, un taux d'habitat social de 19,2 % compatible avec le seuil légal de 20% pour les logements aidés.

Il faut cependant relever que, pour apprécier la situation de la Commune, la Préfecture et à sa suite le Conseil général ne comptabilisent que les logements construits par les sociétés départementales de HLM – ce qui est paradoxal en ce sens que les efforts réellement effectués par la commune y compris avec la Communauté de communes en faveur du logement social ne sont pas pris en compte pour le calcul du coefficient de solidarité qui lui est applicable, alors que ce sont les investissements départementaux ne témoignant en fait que marginalement de l'approche financière sociale d'un exécutif municipal.

Par le truchement de la Communauté de communes, la municipalité dispose par ailleurs de l'accès à des dispositifs d'aide aux primo-accédants à la propriété (ADIL) et a réalisé de son propre chef des opérations de lotissement à des conditions très favorables (prix de 2 € par mètre carré). La commune ne dispose cependant plus de réserve foncière lui permettant d'envisager de renouveler dans l'immédiat une telle opération. Elle s'est donc engagée dans la mise en œuvre d'acquisition systématique de terrains pouvant revenir à la commune en application des dispositions propres aux biens sans maître ou en état d'abandon manifeste.

L'adoption du PLU a par ailleurs permis d'élargir les possibilités de construire sur le territoire de la commune ce qui pourrait relancer les capacités d'intervention foncière de la municipalité – limitées toutefois par le coût de viabilisation des terrains. La municipalité s'est dotée, avec l'adoption du PLU, d'une possibilité de préemption (DPU) sur toutes les zones urbaines et à urbaniser.

Du point de vue culturel, la commune ne dispose encore que d'une salle municipale de petites dimensions faisant office de bibliothèque d'où l'accès à Internet est possible sur deux postes de travail. La réalisation d'ici à la fin de la mandature d'une Maison pour Tous en centre bourg devrait améliorer la situation à cet égard, y compris pour ce qui est de l'organisation d'expositions temporaires pour lesquelles la municipalité « squatte » jusqu'ici la salle du Conseil municipal<sup>6</sup>. Cette réalisation devrait bénéficier des dispositions dites du 1% culturel même si stricto sensu elles ne sont pas dans ce

---

<sup>6</sup> Présentation du projet : <http://www.brennilis.com/MPT/>

cas d'application obligatoire<sup>7</sup> et être utile dans le long terme à la promotion des artistes locaux et à leur rencontre avec les publics de toutes générations.

C'est dans le cadre de la Communauté de communes que Brennilis participe à des initiatives bénéficiant aux adolescents (animation jeunesse) ou aux enfants (CLSH), la garderie périscolaire ayant été installée en 2004 à la salle polyvalente. L'école municipale a d'ailleurs été mise en conformité avec les normes accessibilité handicapés comme l'ensemble des lieux publics fréquentés au Bourg dans le cadre du PAVE communal adopté début 2010 par le Conseil municipal.

La commune a organisé en 2010 et en 2011 des opérations de nettoyage de chemins dans le cadre du suivi du Tro Menez Are 2009. Elle travaille en collaboration avec les fédérations départementales du Tourisme équestre et de Randonnée pour l'inscription d'itinéraires communaux au PDIPR<sup>8</sup>.

La municipalité a en outre assuré depuis l'été 2008 la reprise des fêtes communales, qui étaient progressivement tombées en désuétude. Ces fêtes voient une participation notable de la plus importante communauté étrangère de la commune (les résidents d'origine britannique) dont certains membres sont actifs dans les associations communales. La municipalité a également pris un certain nombre de mesures depuis 2008 permettant aux ressortissants de cette communauté de se sentir davantage « chez eux » à Brennilis. La communauté britannique représente un peu plus de 10% de la population municipale.

D'autres communautés nationales sont également présentes sur le territoire municipal, en nombres cependant bien moins importants – il s'agit alors d'une famille ou d'une partie d'une famille.

L'essentiel des actions de solidarité promues par la municipalité sont en fait conçues et conduites par le truchement du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) dont le dynamisme a été considérablement renforcé dès le début de la présente mandature.

Le CCAS a adopté le 30 septembre 2008 pour la première fois de son histoire à Brennilis un plan d'action relativement ambitieux dont les différentes composantes ont été pour la plupart mises en œuvre depuis lors<sup>9</sup>. En mars 2011, le CCAS a revisité son programme d'action, et a validé les domaines d'intervention prioritaires pour les années à venir<sup>10</sup>. Il a déjà été fait mention au point 1.3. ci-dessus des initiatives prises et envisagées par le CCAS et la municipalité concernant notamment l'aide au maintien à domicile.

Le soutien actif à l'ADMR 5 (Association pour l'aide à domicile en milieu rural), aussi bien financier que moral, situe l'action sociale de Brennilis dans un cadre plus large que celui

---

<sup>7</sup> La Maison pour Tous ne tend pas en effet à mettre en œuvre une compétence déléguée de l'Etat.

<sup>8</sup> Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

<sup>9</sup> Voir les détails de ce plan d'action sur

<http://www.brennilis.com/Conseil/commissions/ccas30sept08.pdf>

<sup>10</sup> Voir présentation dans la Gazette de Brennilis n. 72, <http://www.brennilis.com/Gazette/gazette72.pdf>

de la commune et ne la limite pas non plus aux frontières de la Communauté de communes du Yeun Elez, voire du canton de Pleyben – l'analyse du projet social du territoire de Carhaix-Pleyben ayant fait l'objet d'une présentation et d'une analyse au CCAS en septembre 2010.

### **Orientations envisageables**

- Négocier avec les métropoles voisines, notamment Carhaix, Pleyben et Huelgoat, des conditions favorables d'accès aux événements culturels et organiser le transport vers ces événements.
- Réaliser sur le territoire de la Commune une Maison pour Tous améliorant l'accès à la culture sur le territoire de la commune y compris pour les jeunes enfants.
- Apprécier avec le CCAS et le centre départemental de Pleyben l'opportunité et la possibilité de mettre en place une politique de tarifs sociaux d'accès à certains biens ou services publics ou parapublics.
- Mettre en place sur la base du PLU des opérations régulières d'entretien et de mise en valeur du petit patrimoine et des chemins ruraux par l'organisation de chantiers collectifs avec les Associations communales, communautaires voire extra-communautaires (pays COB).
- Créer des espaces de jardins communautaires y compris pour les enfants de l'école en utilisant une partie des réserves foncières non constructibles de la Commune.
- Elaborer en s'appuyant sur les capacités d'acquisition gratuite ou commerciale de la municipalité un plan d'intervention foncière en faveur du logement social.
- Mettre en place avec le CCAS un plan municipal d'intervention en faveur des composantes du plan d'action sociale adopté en 2011 par le Conseil d'administration du Centre.

## **2.2. Solidarité au monde (Q. 47 à 54 du Baromètre)**

Même si, à l'évidence, elle n'est pas coupée du monde, la commune de Brennilis n'avait traditionnellement guère d'ouvertures au-delà des limites traditionnelles de son influence territoriale.

Le tremblement de terre d'Haïti, en janvier 2010, a cependant permis de lancer un appel à la solidarité internationale, qui a suscité une collecte de fonds pour les victimes remis selon le choix effectué par le CCAS à une œuvre caritative de proximité.

A l'occasion du compte rendu d'une opération de recensement assainissement du Conseil général, le conseil municipal a pu être informé de la possibilité existante de consacrer une partie des recettes en régie pour l'eau à des opérations de solidarité internationale.

En 2010 également, à l'initiative de la bibliothèque, une exposition de fables de La Fontaine illustrées par des artistes béninois a également permis d'ouvrir pour un temps sur le monde l'attention des résidents, et notamment des enfants.

L'organisation, en 2009, d'une rencontre entre la communauté non francophone de Brennilis – essentiellement anglophone - et la municipalité a en outre renforcé l'interaction entre cette dernière et les ressortissants concernés, qui n'hésitent plus désormais à faire appel aux services communaux. Une dizaine d'étrangers communautaires est inscrite sur les listes électorales de la commune ce qui est relativement peu au regard des effectifs potentiellement concernés.

Ces initiatives, pour intéressantes qu'elles soient, demeurent cependant très limitées au regard des besoins internationaux, et de la forte présence des communautés étrangères dans la population.

#### **Orientations envisageables**

- Envisager des opérations de jumelage de Brennilis avec des communes d'autres régions pour promouvoir les cultures dont relèvent les minorités résidant sur le territoire municipal.
- Inclure une colonne en anglais dans chaque livraison mensuelle de la Gazette papier.
- Mettre en place des opérations de solidarité internationale dans le cadre de l'approvisionnement en eau, comme prévu dans le cadre de la législation en vigueur.
- Envisager avec le commerce local la possibilité d'approvisionnement en produits issus du commerce équitable notamment pour les achats de bouche de la municipalité – ce qui garantirait un chiffre d'affaire suffisant pour ouvrir cette possibilité aux clients individuels.
- Etablir, avec l'école, la bibliothèque et les associations intéressées une programmation sur une base annuelle d'évènements d'ouverture sur les réalités d'autres pays.

### 3. Environnement

#### 3.1. Economies d'eau et d'énergie (Q. 55 à 60 du Baromètre)

Le Syndicat intercommunal d'électricité vient de faire réaliser un diagnostic de l'éclairage public sur le territoire de la commune, qui devrait permettre d'optimiser ce secteur de consommation énergétique. Dans ce domaine, les employés municipaux procèdent peu à peu au remplacement des ampoules classiques par des équipements de basse consommation. Les éclairages publics sont programmés pour ne fonctionner que jusqu'à onze heures du soir – ce qui est d'une certaine façon incompatible avec les exigences de sécurité en cas de départ tardif des lieux publics (en particulier la salle polyvalente).

La facture d'électricité communale est chaque année en croissance, alors que les équipements concernés sont stables en nombre et en utilisation. Le tableau ci-après fournit l'évolution en euros de la consommation communale d'électricité au cours des trois dernières années, avec une moindre augmentation en 2010.

##### Consommation annuelle d'électricité, €

	2007	2008	2009	2010
<b>Tous services municipaux</b>	23785	21875	30902	31106
<i>Dont Commune</i>	11020	13587	15623	16382
<i>Dont Régie des Eaux</i>	5744	3140	6577	4938
<i>Dont station d'épuration</i>	7321	4878	8702	9786

La municipalité n'a cependant pas réalisé à ce jour d'analyse de sa consommation, et n'a pas non plus incité les habitants à agir de même, y compris dans le secteur du logement social.

En matière d'eau potable, l'ensemble de la consommation facturée par la commune correspond à des prélèvements sur la nappe phréatique, indépendamment de la localisation des abonnés et de l'utilisation finale. Les exigences du fonctionnement des turbines à combustion conduisent à des prélèvements importants à intervalles irréguliers. Les Salaisons de l'Arrée consomment près de la moitié de la totalité de l'eau facturée sur la commune. Hors une demi-douzaine d'autres gros consommateurs agricoles ou de service (restauration) l'abonné moyen ne représente qu'une soixantaine de mètres cubes de prélèvement par an – soit à titre domestique moins de 20.000 m<sup>3</sup> sur 95.000 en 2010.

Pour faire face, la commune doit presque chaque année recourir à un surcroît d'approvisionnement par prélèvement sur les ressources de la commune voisine de La Feuillée, ce qui est une pratique onéreuse et techniquement peu efficace en raison de différences de débit entre les deux communes<sup>11</sup>

Dans le même temps, la commune dispose avec le Réservoir Saint Michel d'eaux de surface en quantités impressionnantes, qui ne sont cependant pas utilisées pour l'alimentation fût-ce des riverains gros consommateurs en eaux de process. Consultée informellement, la SHEMA dont dépend le réservoir a souhaité disposer rapidement des besoins éventuels de la municipalité en matière d'accès aux eaux de la retenue au travers du barrage – des travaux étant d'ores et déjà planifiés sur cet ouvrage.

Le Conseil municipal a par ailleurs été récemment saisi de la question de la dégressivité du tarif eau sur la commune<sup>12</sup> qui n'est certes pas incitatrice à l'économie de consommation, mais dont la remise en cause risquerait de créer des difficultés économiques à certaines entreprises grosses consommatrices – d'autant que l'assujettissement depuis 2008 de Brennilis aux taxes eau-assainissement du bassin Loire-Bretagne provoquera des hausses de tarif sans contrepartie de service aux consommateurs.

Les tarifs eau de la Commune – qui fonctionne en régie municipale – sont très inférieurs à ceux pratiqués dans d'autres communes, au point que les taxes décrétées par le bassin Loire-Bretagne représentent, pour un consommateur d'importance moyenne-forte<sup>13</sup>, un quasi-doublement des charges. Malgré cette modicité de tarifs, le budget de la régie municipale des eaux était en 2010 financièrement excédentaire en fonctionnement y compris dotation aux amortissements et frais de personnel, avant redevances de l'Agence de bassin Loire-Bretagne.

---

<sup>11</sup> Le diamètre des tuyaux sur la partie feuillantine de la jonction avec Brennilis est inférieur à celui existant sur la commune bénéficiaire, ce qui nuit à l'efficacité du transfert.

<sup>12</sup> La dégressivité des tarifs eau est très générale dans la région de Brennilis, comme constaté à l'occasion d'une consultation informelle conduite au cours d'une réunion du bureau de la CLE du SAGE de l'Aulne (Schéma d'aménagement et de gestion du Bassin versant de l'Aulne dont fait partie Brennilis). La Commission locale de l'eau – CLE – n'a cependant pas souhaité inscrire cette question à l'ordre du jour de ses travaux, en raison probablement des conséquences d'une progressivité éventuelle des tarifs sur les coûts de fonctionnement de certaines structures en particulier agricoles.

<sup>13</sup> Consommation de l'ordre de 500 m<sup>3</sup> par an, la consommation domestique typique étant de l'ordre de 60 à 100 m<sup>3</sup> par an pour une résidence permanente.

### Orientations envisageables

- Procéder aux concertations et études requises pour permettre une diversification des sources d'approvisionnement en eaux de process, en liaison avec une révision de la politique tarifaire.
- Conduire des analyses sur les pertes éventuelles du réseau et procéder aux correctifs nécessaires.
- Procéder à un diagnostic énergétique des bâtiments et services municipaux y compris l'éclairage public, et faire compléter l'équipement en ampoules basse consommation.
- Inclure dans les projets d'urbanisme de la commune, y compris pour la viabilisation de terrains constructibles des dispositifs et incitations permettant d'approcher les normes admises pour l'octroi du label basse consommation (50 kWh/m<sup>3</sup>/an en neuf, 80 pour la rénovation).

### 3.2. Energies renouvelables (Q. 61 et 62 du Baromètre)

Aucune des infrastructures publiques établies sur le territoire communal ne fonctionne à partir d'énergies renouvelables – ce qui est probablement pour partie dû à l'ancienneté de ces équipements et à leur taille trop petite pour permettre d'envisager d'amortir sur une période raisonnable les coûts d'infrastructure additionnels liés à l'utilisation des énergies renouvelables.

Il avait été considéré possible de recourir au photovoltaïque pour une réalisation en projet (Maison pour Tous). Le changement par EDF de ses offres tarifaires pour le rachat de l'énergie ainsi produite ne permettra cependant probablement pas de confirmer cette option – mais les études pouvant aboutir à cette réalisation devront se fonder sur le recours à des formes non traditionnelles d'énergie, notamment pour le chauffage.

Dans le cadre de la Communauté de communes, Brennilis participe au projet éolien développé à Plouyé. La municipalité est prête à accompagner les études pouvant permettre d'utiliser les graisses de la station d'épuration pour la production industrielle de biocarburants, même si cette initiative n'est pas encore incluse dans le plan départemental de gestion des sous-produits du traitement des déchets.

La municipalité est par ailleurs très directement concernée par la permanence de la présence industrielle d'EDF sur son territoire, une fois complétés le démantèlement de

la centrale nucléaire et l'arrêt des turbines à combustion prévus à l'horizon 2020 – cette permanence pouvant peut-être s'envisager dans le cadre de la promotion d'énergies renouvelables. Une telle préoccupation transparait notamment dans l'avis du Conseil municipal sur le projet de démantèlement, et a été mentionnée à plusieurs reprises dans le cadre de la CLI et du Comité consultatif centrale nucléaire.

#### **Orientations envisageables**

- Mettre en place une politique municipale et communautaire de soutien financier à l'équipement des particuliers en dispositifs permettant l'utilisation domestique d'énergies renouvelables.
- Assurer que les investissements communaux ou communautaires d'envergure incluent systématiquement des études sur l'impact et la faisabilité de l'utilisation d'énergies renouvelables.
- Soutenir les études visant à la production de biocarburants à partir des déchets domestiques ou collectifs.
- Entrer en discussion avec les représentants d'EDF et des autres communautés intéressées sur l'avenir de la présence industrielle sur le site des Monts d'Arrée y compris dans le cadre de la mise en œuvre de sources d'énergie renouvelable et/ou la recherche d'une alternative cohérente pour l'occupation du site.

### **3.3. Protection du milieu naturel (Q. 63 à 74 du Baromètre)**

La réalisation et l'adoption du Plan Local d'Urbanisme a permis à la commune de clairement identifier et donc de protéger les zones humides de son territoire. Il en va de même pour les zones agricoles que les documents de règlement graphique du PLU identifient et protègent contre l'extension des constructions.

Le PLU a également permis de recenser pour la première fois les chemins ruraux, y compris ceux illégitimement coupés il y a parfois plusieurs années, où le rétablissement de la circulation devra être assuré de préférence en concertation avec les agriculteurs concernés, mais si nécessaire par voie de justice. C'est aussi grâce au règlement graphique du PLU que des talus remarquables pourront être préservés, même si certaines pratiques témoignent d'un manque de respect pour les procédures établies en matière d'arasement. A cet égard, des contacts ont été établis entre la municipalité et les services compétents de l'État, à l'occasion d'une demande d'arasement de plusieurs talus présentée en 2009 par un particulier. Auparavant, la municipalité avait entamé un dialogue avec le Groupement forestier Roz An Eol pour parvenir à un accord sur les modalités les plus respectueuses de l'environnement possibles dans le cadre des opérations d'abattage industriel – y compris la remise en état des chemins et des talus.

La protection du captage de la Vierge, seule source d'approvisionnement en eau potable sur la commune, est en cours de finalisation, ce qui permettra de garantir dans

la durée la qualité des eaux de consommation domestique, qui fait l'objet de contrôles réguliers tout à fait satisfaisants. La commune envisage de réhabiliter la zone située autour de l'ancien captage de Ploénez, qui se trouve à l'abandon et souffre de gaspillages d'eau en provenance de la nappe phréatique.

L'adhésion renouvelée de la commune et celle, récente, de la communauté de communes du Yeun Elez à la Charte du Parc naturel régional d'Armorique – PNRA – ont permis l'élaboration de différents inventaires détaillés de la faune et de la flore sur l'ensemble du territoire communal. La municipalité a travaillé avec le PNRA dans le cadre de projets Natura 2000 à la compatibilité entre la préservation de l'habitat des castors et la continuité d'exploitation agricole. Avec Bretagne Vivante, Brennilis a réalisé un inventaire des plantes invasives sur son territoire, et adopté une série de mesures devant en limiter l'expansion, y compris grâce à la sensibilisation des populations. Les enfants des sections maternelles et primaires de l'école publique bénéficient également d'actions de sensibilisation à la fragilité de la nature, dans le cadre d'un partenariat conventionnel entre la municipalité et les gestionnaires de la Réserve naturelle du Venec. Un accord a été trouvé avec les personnels municipaux par les gestionnaires de la Réserve pour un fauchage respectueux des plantes nécessaires à la reproduction de certaines espèces rares (largeur de coupe adaptée sur certains tronçons). Des progrès restent cependant à faire en ce qui concerne, à d'autres endroits, le traitement des talus et espaces herbeux selon des procédés évitant les agressions chimiques.

Avec le Conseil général, le PNRA et la SAFI, le Conseil municipal s'est engagé en faveur de la mise en place d'un périmètre de préservation foncière situé pour une grande part sur le territoire de la commune. La commune s'est par ailleurs efforcée, y compris dans le cadre de l'aménagement d'une zone touristique au bord du lac avec la CCYE, d'éviter là où cela était possible le bitumage des aires de stationnement au profit de surfaces compactes mais plus respectueuses des nécessités d'infiltration des eaux de pluie.

### **Orientations envisageables**

- Mettre en place le suivi des dispositions prévues au PLU concernant notamment les chemins ruraux et les talus remarquables, en accord avec les services compétents de l'état.
- Mettre en place et étendre sous forme collaborative aux communes voisines intéressées la lutte contre la prolifération des plantes invasives.
- Pérenniser et étendre le partenariat avec Bretagne vivante pour la sensibilisation du grand public et des enfants aux thèmes de protection de la nature, revoir les panneaux d'information et les circuits dans la réserve et au Bourg.
- Mener à bien la protection de la zone du périmètre de captage de la Vierge, et réhabiliter la zone autour de l'ancien captage de Ploénez.
- Lancer des campagnes d'information pour l'entretien des espaces verts et des bas côtés selon des techniques non chimiques, pratiquer l'exemplarité y compris avec le SIVOM.

### **3.4. Gestion des déchets (Q. 75 à 79 du Baromètre)**

Un arrêté municipal récent (23 mars 2011) interdit les décharges sauvages sur le territoire de la commune, y compris s'agissant de déchets dits « vert ». Le tri sélectif est en place sur tout le territoire de la commune, et des bacs séparés ont été mis en place à tous les endroits stratégiques. La commune met gratuitement à disposition des « sacs jaunes » sans limitation en quantités, et des sacs opaques de manière contingentée par foyer.

L'expérience montre cependant que le tri n'est pas systématiquement bien effectué – non seulement à Brennilis mais sur tout le territoire couvert par le SIVOM – et que le taux de refus est important, ce qui a une incidence financière.

La commune ne dispose par ailleurs d'aucun dispositif pour la collecte des déchets dits verts, pour lesquels la seule déchetterie accessible est située à une dizaine de kilomètres. Malgré des efforts de réhabilitation, y compris à l'occasion de l'édition 2009 du Tro Menez Are et de l'ouverture de voies d'accès au CLSH de la CCYE vers les villages de Nestavel, il subsiste sur la commune des décharges sauvages, concernant pour la plupart les déchets verts.

Il a été constaté également que les entreprises ayant obligation d'évacuer leurs déchets après chantier avaient tendance à les entasser dans des endroits commodes, fréquemment utilisés, mais non réglementaires (vers la zone industrielle), et il est avéré que le remblaiement sans précaution est un facteur déterminant de prolifération des espèces invasives.

L'adoption, après discussion en conseil municipal, d'un règlement communal de lutte contre les dépôts sauvages de déchets, largement diffusé auprès de la population<sup>14</sup>

La déchetterie communale a en principe été fermée il y a quelques années mais demeure à disposition pour le dépôt de certains encombrants – et le stockage de matériaux ou de conteneurs. Il est envisagé au PLU de réhabiliter cette zone, et de fermer définitivement à tout débarras de déchets le site de l'ancienne déchetterie.

La commune a fait l'acquisition d'un broyeur début 2011 pour traiter les coupes de branchages réutilisables sous forme de copeaux notamment pour l'assainissement des chemins. Elle a également décidé du principe d'envisager la mise en place d'une zone pilote pour le compostage collectif de déchets verts non recyclables sous forme de copeaux sur un terrain dont elle a fait l'acquisition vers la cité Ker Elez – l'expérience qui pourra inclure la création de jardins collectifs devant, en cas de succès, être étendue à d'autres points stratégiques du territoire communal. Depuis quelques années, la commune subventionne l'achat par les particuliers de composteurs individuels mais cette opération ne connaît qu'un succès limité.

En 2010, la possibilité du recyclage sous forme de biocarburant des graisses de la station d'épuration a attiré l'attention de certains industriels, et la commune

---

<sup>14</sup> Arrêté du 13 mars 2011 portant réglementation des dépôts sauvages de déchets, distribué dans tous les foyers avec la Gazette n. 74 de mai 2011.

accompagnera ces démarches si l'intérêt se confirme. Entre-temps, il sera procédé à une revue critique du dispositif de vidange des fosses individuelles et d'épandage, dans la perspective de la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif (ANC) dont une nouvelle vérification est attendue pour les années 2012-2013 après celle de 2008 ayant donné lieu à la mise en place du SPANC communal.

### **Orientations envisageables**

- Etudier un programme de réhabilitation de l'ancienne déchetterie au Bourg selon les indications contenues au PLU.
- Mettre en place un programme itinérant de broyage des déchets verts au service des particuliers de la commune, lancer du côté de la cité Ker Ellez une opération pilote de compost collectif pouvant s'accompagner de la création de jardins collectifs, à répliquer en cas de succès
- Inventorier et réhabiliter les décharges de déchets verts, en commençant par celles nuisant à l'accès et à la mise en valeur du patrimoine communal répertorié au PLU
- Concevoir et lancer avec le SIVOM une opération de sensibilisation au tri sélectif impliquant les enfants des écoles, faire réaliser de nouveaux dépliants et panneaux indicateurs.
- Assainir et embellir les espaces de stationnement des bennes à déchets, de manière à faciliter le travail du SIVOM et à éviter des vues disgracieuses pour les riverains et les visiteurs.
- Accompagner la recherche de solutions pour le recyclage des graisses de la station d'épuration (biocarburant)
- Revoir le plan de vidange des fosses individuelles et d'épandage de manière à le rendre davantage compatible avec les exigences réglementaires et à mieux répondre aux attentes des agriculteurs.
- Préparer le contrôle périodique de la conformité des installations d'assainissement non collectif à l'échéance 2012-2013.

### **3.5. Réduction des gaz à effet de serre (Q. 80 à 87 du Baromètre)**

Lors de la rénovation du bourg, qui est intervenue sur plusieurs étapes depuis le début des années 2000, la commune a instauré en centre bourg une succession de zones de limitation de vitesse à 30 km/h pour le respect desquelles des plateaux ont été installés. Dans le cadre de la mise en œuvre du PAVE, plusieurs passages piétons aménagés ont été prévus dans cette zone, où ont été conçus tout au long de la voie des trottoirs de largeur suffisante avec passages aménagés lors de rencontre de voies transversales.

Le long de l'ancienne Ligne de chemin de fer, parallèle à la route départementale dans la traversée du bourg, des chicanes ont été matérialisées pour ralentir les véhicules et permettre aux piétons et aux enfants du voisinage de mieux profiter de cet espace. Un programme de ralentisseurs dans les hameaux a été mis en place, avec une combinaison de coussins berlinois, de chicanes et de panneaux de signalisation pour inciter les véhicules à ralentir. Une bande piétonnière a été réalisée à la sortie nord du bourg le long de la berge ouest de la RD 36 pour permettre un cheminement sécurisé des riverains.

Le PLU prévoit en outre la réalisation d'une voie piétonnière transversale couvrant tout le cœur de bourg et en reliant la partie sud à la partie nord, avec passage au voisinage de l'église, près de la future Maison pour Tous, à proximité de la salle polyvalente et à l'entrée de l'espace ludique près du lotissement Park Tost.

Les résidents de la commune peuvent utiliser le parking de covoiturage aménagé au croisement de la RD 36 et de l'axe Morlaix-Carhaix. Des espaces de parking aménagés sont également disponibles en centre bourg (débouché de la Ligne sur la RD 36). Des espaces de stationnement pour les vélos ont été prévus à différents points stratégiques de la commune (arrêt transports scolaires, salle polyvalente, magasin HalleDis, camping).

La matérialisation et la sécurisation des pistes cyclables au travers de la commune n'ont pas été envisagées, mais des contacts ont été établis avec la fédération départementale de cyclotourisme.

### **Orientations envisageables**

- Mettre en œuvre les aménagements de traversée de la RD 36 en zone 30 prévus au PAVE, compléter les aménagements de trottoirs et bandes piétonnières.
- Compléter l'équipement des hameaux en dispositifs adaptés de ralentissement de la circulation automobile.
- Réaliser la voie piétonnière transversale prévue au PLU (Quartier église-Espace loisirs Park Tost)
- Matérialiser des couloirs de circulation pour les vélos après discussion avec la Fédération de cyclotourisme.

## **4. Citoyenneté**

### **4.1. Démocratie représentative (information et consultation) (Q. 89 à 97 du baromètre)**

La date et l'ordre du jour du Conseil municipal sont affichés sur la porte de la mairie. La possibilité de poser des questions en fin de séance est effectivement offerte aux citoyens présents au Conseil. Les comptes-rendus sont publiés le jour même du Conseil municipal dans la version électronique de la Gazette de Brennilis, et affichés en Mairie.

L'accueil des nouveaux arrivants se fait à l'occasion des vœux à la population. La commune ne dispose pas d'un livret d'accueil, et n'a pas développé l'accès à l'information en langue anglaise (sauf pour le cas des formalités au décès et la liste des associations). Certains imprimés administratifs d'état civil sont disponibles en téléchargement à partir du site internet de la Mairie depuis mai 2011. Différents dossiers fondamentaux y ont été rendus accessibles au fur et à mesure de leur progression (PLU, PAVE, SPANC, démantèlement ...).

La Commune s'est dotée en 2008 d'une Charte des Droits des Brennilissiennes et Brennilissiens <sup>15</sup> qui établit en dix points l'engagement de la municipalité à respecter les composantes essentielles de l'information et de la consultation des citoyens. Une main courante accessible à tous permet aux personnes qui le souhaitent d'exprimer leurs préoccupations ou de formuler leurs demandes voire leurs griefs en mairie.

Le Conseil a établi un certain nombre de Comités consultatifs, dont un Comité consultatif Vie Associative placé sous la responsabilité de l'adjoint chargé du bon fonctionnement des services, qui sert de point de rencontre entre la municipalité et toutes les associations ayant leur siège sur le territoire de la commune. Ces dernières, pourvu qu'elles soumettent une demande, des comptes et un programme d'action, bénéficient toutes chaque année d'une subvention de fonctionnement dont le Conseil a fixé le minimum à 150 € en 2011. Toutes les Associations non communales dont l'action présente un intérêt pour la commune et qui expriment un intérêt envers cette dernière bénéficient également d'une subvention d'au moins 50 € chaque année, dans la limite du budget disponible – limite qui n'est en fait que très exceptionnellement atteinte.

Même si la commune encourage des actions conjointes des associations, notamment à l'occasion des fêtes communales, elle n'a pas mis en place de forum des associations ouvert au public, ni de dispositif d'encouragement à la participation à de tels forums organisés dans les communes voisines (notamment Huelgoat).

La Gazette se fait largement l'écho des événements associatifs - la liste des associations est accessible à partir du site internet de la commune.

---

<sup>15</sup> <http://www.brennilis.com/conseil/droits.pdf>

### Orientations envisageables

- Mettre en place un mécanisme d'évaluation et de suivi de la Charte des Droits et de la main courante.
- Etablir un mécanisme d'accueil des nouveaux arrivants, rédiger un livret d'accueil bilingue sur les services accessibles à partir de la commune.
- Améliorer la qualité et la quantité d'information disponible en langue anglaise ainsi que son accessibilité.
- Voir avec les associations communales et extra-communales intéressées la possibilité de faciliter leur contact avec le public à l'occasion de journées organisées par la commune.

## 4.2. Démocratie participative (concertation) (Q. 98 à 105 du baromètre)

Dès le début de la mandature, le Conseil municipal a décidé d'établir, pour la première fois à Brennilis, des Comités consultatifs où siègeraient ensemble membres du Conseil municipal et des représentants de la « société civile », notamment du monde associatif et des entreprises.

Sur les onze Comités consultatifs ainsi établis<sup>16</sup> seul le Comité consultatif Villages n'a pas d'existence réelle, la désignation des représentants des différents hameaux n'étant pas intervenue faute à la fois d'une acceptation unanime parmi les élus de règles de désignation, et d'une expression d'intérêt par des citoyens dans chacun des villages concernés.

Les Comités CCAS, Vie Associative, Tourisme, Environnement et Centrale Nucléaire se réunissent relativement régulièrement, les autres de manière plus aléatoire. Hormis les Comités consultatifs, la municipalité n'a pas recours à d'autres formes de consultation organisée des citoyens sous forme par exemple de réunions thématiques ou de comptes-rendus de mandat. Elle a toutefois décidé de confier au CCAS la responsabilité de la finalisation et du suivi de la mise en œuvre y compris budgétaire du Plan d'Accessibilité Handicapés PAVE de la commune et n'a eu qu'à se féliciter de cette décision.

La désignation de délégués Jeunes est intervenue dans le cadre de la Communauté de communes une fois dans le courant de la mandature, mais cette initiative n'a semble-t-il pas duré en raison du départ inopiné de l'animateur responsable.

---

<sup>16</sup> Tourisme, Loisirs, Jeunesse, Culture, CCAS, Villages, Vie Associative, Environnement, Agriculture, Transports/Proximité, Centrale Nucléaire

La municipalité a poussé avec d'autres pour que la CCYE établisse des relations de partenariat avec des associations reconnues d'intérêt communautaire. Elle n'a cependant pas pris d'autres initiatives pour faciliter la formation des cadres associatifs, non plus d'ailleurs que celles des élus, du personnel technique ou des administrés à la conduite de réunions destinées à faciliter l'exercice de la démocratie participative, même si des sommes non négligeables mais peu utilisées sont inscrites au budget pour des formations citoyennes.

Le Conseil municipal et les groupes de travail ad hoc constitués pour aider à la préparation de l'Agenda 21 espèrent cependant que ce dernier fournira l'occasion d'améliorer la concertation interactive la plus large possible avec les citoyens, les associations et la société civile (notamment entreprises et entrepreneurs).

#### **Orientations envisageables**

- Revoir la liste des Comités consultatifs au vu des besoins réels, assurer une meilleure périodicité de rencontre.
- Etablir formellement le Comité des Villages, en l'ouvrant à tous avec au moins un représentant par village désigné par le bureau municipal. Inclure un représentant par quartier du Bourg (Centre, Hent Coz, Ker Ellez, Bellevue)
- Etablir chaque année un programme de formation citoyenne permettant une revitalisation des associations et la pérennisation des initiatives municipales de communication (par exemple rédaction d'un journal municipal, mise à jour de site web, tenue de réunions, prise de parole en public)

### **4.3. Démocratie citoyenne et développement durable (co-construction) (Q. 106 à 113 du baromètre)**

La formation initiale des élus au développement durable s'est effectuée, pour celles et ceux le souhaitant, par le truchement d'un représentant de l'Association Bretagne Vivante – SEPNB. Une formation de même nature, conduite par la SAFI, a été organisée au profit des membres de la Commission environnement du Certains élus ont par ailleurs participé à la réunion régionale organisée à Brennilis par BRUDED sur le thème Agenda 21 et Petites communes (septembre 2010)<sup>17</sup> avec la participation des Conseils généraux du Finistère et des Côtes d'Armor, du PNRA, de la SAFI, d'associations comme Bretagne Vivante et Notre Village et de représentants de nombreuses communes membres.

La même formation était ouverte aux personnels communaux et à ceux des services publics qui ont par ailleurs participé à des groupes de travail leur permettant d'affiner

<sup>17</sup> Compte rendu sur <http://www.brennilis.com/agenda21/BRUDED/RRR.PDF>

leurs connaissances par une familiarisation avec le contenu du baromètre breton du développement solidaire et durable.

Cette formation initiale de base pourrait cependant être reprise et amplifiée dans le cadre de l'Agenda 21, au profit de tous les membres de son Comité ad hoc<sup>18</sup>. Il est envisagé de confier au Comité Agenda 21 la finalisation et, après décision du Conseil municipal sur le contenu, le suivi de la mise en œuvre de l'agenda 21, y compris pour ce qui est des implications budgétaires dans le cadre éventuellement d'une enveloppe prédéfinie.

En milieu scolaire, la Commune finance des interventions de Bretagne Vivante liés à la Réserve naturelle. D'autres interventions seraient sans doute envisageables dans le cadre d'une démarche Eco-responsabilité en milieu scolaire qui pourrait être envisagée dans le cadre du RPI Brennilis-La Feuillée-Loqueffret.

Pour conduire ces actions, la commune espère pouvoir compter sur l'appui du réseau BRUDED de promotion du développement durable et solidaire dont elle est membre, ainsi que sur l'appui des associations représentées au sein du Comité consultatif environnement, présidé par l'adjoint en charge du développement durable.

#### **Orientations envisageables**

- Organiser des formations aux différents aspects du développement durable pour tous les membres pressentis du Comité de pilotage (voir annexe II)
- Envisager la conduite d'actions de sensibilisation (Eco-responsabilité en milieu scolaire) dans le cadre du RPI ou à défaut pour l'école de Brennilis
- Confier au Comité de pilotage la responsabilité opérationnelle de la conception et de la mise en œuvre de l'Agenda 21.

---

<sup>18</sup> Voir en Annexe II la composition de ce Comité.

## LA DÉMARCHE À SUIVRE

Dans la poursuite de sa démarche Agenda 21, la municipalité de Brennilis pourra s'appuyer sur les conclusions tirées de la réunion régionale organisée par BRUDED sur Agenda 21 et Petites communes – ainsi que sur l'expérience vécue dans la commune de Brasparts, également membre de la Communauté de Communes du Yeun Elez, qui depuis 2009 suit une voie parallèle devant conduire également à l'adoption d'un Agenda 21 communal.

Le premier point d'ancrage sur le tissu social de Brennilis consiste, après l'élaboration d'une première version du diagnostic communal embrassant les différents chapitres d'un Agenda 21, à le soumettre à l'examen des différentes instances concernées. Pour la commune de Brennilis, ces instances sont a priori plus facilement identifiables que dans d'autres localités, puisque, outre le Conseil municipal, les structures suivantes sont déjà en place, qui peuvent avoir à connaître d'un tel diagnostic :

- Le Groupe de travail mixte Agenda 21 Elus municipaux – Agents communaux constitué en février 2009
- Le Comité consultatif Environnement qui a émis en septembre 2009 des recommandations relatives à l'agenda 21
- Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (analyses périodiques des besoins sociaux, élaboration et suivi du Plan accessibilité handicapés)
- Les Comités consultatifs Vie associative, Tourisme, Centrale nucléaire, Agriculture ... qui chacun dans leur domaine ont procédé à des réflexions d'intérêt pour la préparation d'un agenda 21 communal.

Les Comités consultatifs incluent des représentants des différentes entités économiques et sociales présentes sur le territoire de la commune, ce qui fournit un précédent de collaboration avec la municipalité, et facilitera l'inclusion de ces mêmes entités dans le processus d'élaboration de l'agenda 21.

Les principales entités économiques concernées sont :

- EDF, ensemble la centrale nucléaire et les TAC
- Les Salaisons de l'Arrée
- Les autres entreprises installées sur la zone industrielle ou à proximité
- Le commerce, les restaurants, les chambres d'hôte
- Les exploitants agricoles
- Les services sanitaires et sociaux
- Les services publics.

La problématique de l'Agenda 21 a également été abordé dans un cadre géographique plus large que celui de la commune, comme BRUDED, le PNRA, la Communauté de communes du Yeun Elez, le pays COB ou les instances dirigeantes de la SAFI. Il est en fait normal, compte tenu de la taille de Brennilis et de l'importance de son implication dans des structures supra-communales, que des pans entiers de planification de type agenda 21 relèvent en fait d'une compétence partagée avec d'autres institutions, qui devraient de ce fait être associées à la démarche.

Enfin, et pour suivre en cela l'exemple de Brasparts, les instances de formulation sur l'Agenda 21 seront ouvertes aux citoyens non organisés – c'est-à-dire non dirigeants ou représentants d'association ou d'entreprise – sur la base du volontariat.

Une telle composition large portera à une soixantaine le nombre de membres pressentis pour le Comité Agenda 21 (voir Annexe II - 11 membres du Conseil municipal, 11 représentants des Associations, 11 représentants du monde économique, 11 représentants des partenaires institutionnels, 11 citoyens, et 7 membres du personnel municipal.

Avec l'accord du Conseil municipal recueilli le 9 mai 2011, le présent Diagnostic est ainsi partagé avec les membres pressentis du Comité Agenda 21<sup>19</sup> dont une première consultation sera appelée à décider de la stratégie à suivre, par la constitution de groupes de travail ou sections chargés d'établir des fiches action pour chacune des orientations (une quarantaine) préalablement validées, détaillant selon un modèle commun aux différents groupes (voir Annexe III) intitulé, objectif visé, thème-sous thème de référence, description de l'action à mener, leadership et co-exécutants, plan de financement, évaluation des résultats, liens avec autres actions, date d'échéance.

Le Comité Agenda 21 établira à cette occasion son bureau, composé de représentants de chacun des collèges le composant. Le Comité pourra alors être transformé en Comité consultatif du Développement durable par le Conseil municipal, ce qui situera son action dans la continuité.

-----

---

<sup>19</sup> La désignation de leur représentation pourra être sollicitée de groupes comme les agriculteurs, ou les gérants de gîtes ruraux. Les citoyens pourraient être appelés à manifester leur intérêt à partir du contenu du Diagnostic, qui serait publié sur le site Internet de la commune.



## **Annexe I**

### **QUESTIONS DU BAROMÈTRE BRETON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **Thème de l'économie**

##### **ACHATS DURABLES**

1. La commune s'intéresse-t-elle aux conditions de fabrication et de transport de ses achats?
2. Votre commune intègre-t-elle des clauses sociales ou environnementales dans ses appels d'offre?
3. Votre commune est elle signataire de la campagne « 500 villes s'engagent pour un commerce équitable » ?
4. Votre commune a-t-elle exclu les produits OGM (produits végétaux et issus d'animaux nourris aux OGM) de ses restaurants collectifs ?
5. Votre commune intègre-t-elle régulièrement (au moins une fois par mois) des produits biologiques locaux dans ses restaurants collectifs ?
6. Votre commune a-t-elle équipé son parc informatique en logiciel libre de bureautique ?

##### **INCITATION À LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES**

7. Votre commune mène-t-elle des actions sur la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises ?
8. Votre commune prend-elle en compte formellement des critères sociaux et environnementaux pour l'attribution des aides aux entreprises ?
9. Votre commune a-t-elle créé un prix, ou toute autre forme de valorisation, pour les initiatives provenant d'une entreprise s'inscrivant dans une logique de développement durable ?
10. Lors des chantiers de construction/démolition ou d'aménagements urbains, imposez-vous un cahier des charges en termes de gestion des déchets, de consommation d'eau et d'énergie et d'intégration paysagère, de protection des arbres existants ?
11. Votre commune incite-t-elle la valorisation des déchets entre entreprises ?
12. Votre commune a-t-elle une Charte du tourisme durable pour les prestataires du tourisme sur votre territoire ?

##### **SOUTIEN À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

13. Votre commune finance-t-elle une association ou une entreprise en direction des personnes âgées dépendantes (centre d'hébergement, aide à domicile...) ?
14. Votre commune soutient-elle l'implantation locale d'acteurs économiques s'impliquant dans le secteur de l'éco-habitat ou d'autres activités à vocation écologique ?
15. Votre commune finance-t-elle ou soutient-elle matériellement une association pour l'insertion?

##### **POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DYNAMISME DU TERRITOIRE**

16. Votre commune a-t-elle identifié les activités économiques spécifiquement liées à son territoire ?
17. Votre commune finance-t-elle de moyens d'accompagnement des demandeurs d'emploi de son territoire, notamment pour les réorienter vers des formations ?
18. Votre commune garantit-elle l'éligibilité à l'internet haut débit (ADSL) sur tout son territoire ?
19. Votre commune favorise-t-elle les commerces de proximité par des mesures concrètes ?
20. Votre commune incite-t-elle les entreprises à mutualiser leurs moyens et à échanger leurs expériences afin de dynamiser le territoire et d'avoir une réflexion globale sur l'aménagement et le développement durable du territoire ?
21. La commune sensibilise-t-elle ses habitants à la consommation de produits locaux ?
22. Votre commune a-t-elle créé ou soutient-elle des commerces ou un marché de produits biologiques locaux ?
23. Votre commune favorise-t-elle l'implantation d'activités de production d'énergie renouvelable?
24. Votre commune favorise-t-elle le développement de la filière bois-énergie ?

25. Votre commune sensibilise-t-elle et incite-t-elle les habitants au développement de l'habitat durable ?

## **Thème de la solidarité**

### **SOLIDARITÉ LOCALE**

26. Votre commune dispose-t-elle, via une société d'hlm ou autre organisme social, d'au moins 20% de logements sociaux sur son territoire ?
27. Lors de toute nouvelle construction collective, lotissement ou ZAC, votre commune réserve-t-elle des logements destinés au parc social ?
28. Votre commune dispose-t-elle (ou peut-elle acquérir) de réserves foncières lui permettant de céder des terrains en dessous des prix du marché pour les primo-acquéreurs (primo accédant) ?
29. Les habitants de votre commune ont-ils accès à des équipements publics sportifs et culturels, en transports en commun ou non motorisé, à moins de 20 minutes de chez eux ?
30. Votre commune met-elle à disposition un espace pour les jeunes (foyer rural, MJC, MPT...) accessible en transport en commun ou non motorisé, à moins de 20 minutes de chez eux ?
31. Votre commune dispose-t-elle d'un espace public comprenant un accès gratuit aux nouvelles technologies (ADSL...) ?
32. Votre commune a-t-elle mis en place un accueil de la petite enfance (crèche, halte garderie, relais assistantes maternelles... ) ?
33. Votre commune dispose-t-elle d'un système de gratuité ou de tarifs préférentiels des biens et services publics pour les personnes à revenus modestes ?
34. Votre commune soutient-elle activement une association locale d'entraide ?
35. Dans votre commune l'accessibilité à tous les bâtiments publics est-elle réalisée pour les personnes à mobilité réduite ?
36. L'accessibilité des transports publics est-elle adaptée pour les personnes à mobilité réduite dans votre commune ?
37. Votre commune mène-t-elle des actions de santé, des actions pour rester en forme ?
38. Votre commune facilite-t-elle l'accès des enfants porteurs d'handicap ou d'une problématique médicale spécifique dans les espaces publics de loisirs ?
39. Votre commune organise-t-elle au moins un chantier collectif annuel ?
40. Votre commune organise-t-elle des événements ludiques/festifs-culturels dans le but de rassembler toutes les catégories de population de son territoire afin de favoriser la mixité sociale et inter-générationnelle ?
41. Votre commune soutient-elle le développement des langues bretonnes (Breton ou Gallo)?
42. Votre commune mène-t-elle des actions d'intégration pour les migrants, travailleurs étrangers, réfugiés politiques, gens du voyage...?
43. Votre commune a-t-elle créé un espace de jardins familiaux ou de jardins collectifs ?
44. Votre commune apporte-t-elle un soutien aux artistes et créateurs locaux ?
45. Votre commune applique-t-elle la disposition légale dite « du 1 % artistique » (ou parfois « 1 % culturel » ou encore « 1 % décoratif ») instituant la création d'œuvres d'artistes-plasticiens actuels associés à la création architecturale publique ?
46. Votre commune favorise-t-elle les liens entre artistes/créateurs et différents publics : jeunes, personnes âgées ? Favorise-t-elle leur intervention dans les écoles et maisons de retraite?

### **SOLIDARITÉ AU MONDE**

47. Votre commune sensibilise-t-elle ses habitants aux questions de solidarité internationale?
48. Votre commune dispose-t-elle d'un budget dédié à la solidarité internationale, dans le cadre d'un jumelage ou d'une coopération avec des pays en voie de développement ?
49. Dans ses actions de solidarité internationale, la commune intègre-t-elle des préoccupations de développement durable ?
50. Votre commune a-t-elle établi des liens formels avec les pays dont sont issues les communautés immigrées du territoire ?

51. Votre commune organise-t-elle des événements culturels réguliers valorisant la culture locale, mais aussi les découvertes inter-culturelles ?
52. Votre commune dépense-t-elle plus de 0,50 € par habitant par an pour la solidarité internationale ?
53. Votre commune sensibilise-t-elle et incite-t-elle ses habitants à la consommation de produits issus du commerce équitable et solidaire ?
54. Votre commune finance-t-elle des projets d'éducation aux enfants du monde ?

## **Thème de l'environnement**

### **ÉCONOMIES D'EAU ET D'ÉNERGIE**

55. Votre commune s'est-elle fixée des objectifs en terme d'économie d'énergie et d'eau au sein de services dont elle a la charge (bâtiments municipaux, écoles, éclairage...)?
56. Pour l'éclairage public, votre commune a-t-elle remplacé au moins 50% de ses ampoules classiques par des ampoules basse consommation ?
57. Votre commune a-t-elle mis en place une programmation horaire au niveau de la gestion de tous ses équipements consommateurs d'énergie ?
58. Votre commune a-t-elle élaboré un cahier des charges des éco-conditionnalités (économies d'énergie et eau) dans l'élaboration des projets immobiliers (particuliers, privés et bailleurs sociaux) sur son territoire ?
59. Votre commune incite-t-elle ses habitants à réaliser des diagnostics de leur consommation eau/énergie?
60. Votre commune a-t-elle un bâtiment public rénové ou conçu en très basse consommation d'énergie ?

### **ÉNERGIES RENOUVELABLES**

61. Les bâtiments publics de la commune utilisent-ils de manière significative des énergies renouvelables ?
62. Votre commune incite-t-elle ses habitants à investir dans des installations d'énergies renouvelables ou dans les économies d'énergie ?

### **PROTECTION DU MILIEU NATUREL (terrestre, côtier et maritime)**

63. Votre commune a-t-elle identifié et protégé les zones humides sur son territoire ?
64. Votre commune a-t-elle mis en place une protection des zones agricoles et naturelles et du littoral, face à l'expansion urbaine ?
65. Les eaux souterraines et superficielles de votre commune sont-elles aux normes européennes ?
66. Votre commune a-t-elle mis en place des périmètres de protection des captages naturels ?
67. Votre commune a-t-elle mis en place une politique de développement du linéaire bocager sur son territoire ?
68. Votre commune dispose-t-elle d'un inventaire récent et détaillé (faune flore) des milieux naturels et des corridors écologiques (terrestres, maritimes et côtiers) ?
69. Votre commune utilise-t-elle des techniques d'entretien des bas-côtés, et des fossés qui ne détruisent pas la biodiversité et n'entraînent pas l'érosion des sols ?
70. Votre commune a-t-elle fait l'acquisition ou fait acquérir des sites naturels disposant de caractéristiques naturelles particulières à des fins de protection ?
71. Votre commune interdit-elle d'utiliser des pesticides sur les espaces communaux ?
72. Votre commune a-t-elle pris une position publique contre les semences d'OGM en plein champs ?
73. Votre commune favorise-t-elle les revêtements perméables lorsqu'il s'agit de construire un parking ou une voie de circulation ?
74. Votre commune participe-t-elle à des actions de sensibilisation à la fragilité de la nature ?

### **GESTION DES DÉCHETS**

75. Votre commune applique-t-elle un véritable tri sélectif de ses déchets à savoir la séparation en trois catégories (bio-déchets, cartons et plastiques recyclables, déchets non recyclables)?
76. Votre commune mène-t-elle des actions incitatives en faveur de la réduction des déchets à la source ?

77. Le traitement des déchets de la commune se fait-il sur le département ?
78. Les boues d'épuration sont-elles valorisées au plus près du lieu d'assainissement (moins de 50 Km) sans pour autant être incinérées ?
79. Votre commune favorise-t-elle le traitement des déchets organiques directement chez les particuliers ?

#### **RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE**

80. Votre commune mène-t-elle des actions en faveur du covoiturage vers ses habitants ?
81. Votre commune dispose-t-elle d'un nombre conséquent de voies de circulation en zone 30 km/h ?
82. Votre commune développe-t-elle les rues et les espaces piétons ?
83. Votre commune a-t-elle encouragé la mise en place d'un "pédibus" ?
84. Votre commune organise-t-elle ses aménagements de manière à favoriser les transports en commun (parking de co-voiturage, mise en liaison des transports en commun, .....) ?
85. Votre commune dispose-t-elle de pistes cyclables sécurisées, à savoir : à chaussée séparée ?
86. La commune a-t-elle mis en place des espaces de stationnement pour les vélos à tous les endroits importants de la communes (mairie, cinéma, parcs de loisirs, salle de sport, salle communale...) ?
87. Votre commune a-t-elle adopté un plan climat et/ou un plan de déplacement de ses agents pour limiter les gaz à effet de serre ?

### **Thème des citoyennetés**

#### **DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE (information et consultation)**

88. La date de votre Conseil Municipal et son ordre du jour sont-ils affichés au moins une semaine à l'avance et diffusés très largement (panneau d'affichage, journaux locaux et site internet de la mairie) ?
89. Votre maire donne-t-il (elle) effectivement la possibilité aux citoyens de poser des questions lors du Conseil Municipal ?
90. Votre Maire diffuse-t-il (elle) largement les comptes rendus des conseils municipaux ( journaux, site internet, lieux publics comme médiathèque..)?
91. Votre commune organise-t-elle tous les ans des journées d'accueils des nouveaux arrivants ?
92. Dans votre commune, y a-t-il un élu en charge de la vie associative ?
93. Dans votre commune, toutes les associations qui respectent les valeurs républicaines et la transparence financière, bénéficient-elles d'une aide (subvention, aide en matériel ou en personnel) ?
94. Votre commune organise-t-elle un forum annuel des associations et une rencontre élus-associations à ce moment-là ?
95. La commune permet-elle une information très large pour la vie associative : panneau affichage, pages dans le bulletin municipal, site internet de la mairie s'il existe?
96. Votre conseil municipal respecte-t-il la règle de la parité hommes / femmes en son sein ?
97. Votre Maire n'a-t-il (elle) qu'un seul mandat électif ? (il n'est pas compté le mandat communautaire).

#### **DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE (concertation)**

98. Les élus animent-ils, en présence des techniciens concernés, des commissions extra-communales où la participation et l'avis des acteurs économiques, associations et des citoyens concernés est recherché ?
99. Votre commune a-t-elle mis en place un système de conseil de quartier ou conseil de village?
100. Votre commune mène-t-elle régulièrement des consultations publiques afin de connaître l'opinion de ses habitants sur des projets de territoire ?
101. Votre commune a-t-elle un Conseil de Jeunes (16-20 ans) et/ou un Conseil d'Enfants ?
102. Votre commune a-t-elle mis en place des réunions régulières de concertation entre les associations pour planifier les animations, les prêts de salles, l'information, mutualiser, réfléchir sur le bénévolat, ...etc ?
103. Votre commune soutient-elle financièrement ou matériellement des formations destinées aux associations ?

104. La commune a-t-elle un plan de formation à la conduite de réunions pour tous, élus, agents de l'administration, élus d'associations, citoyens ?

105. Votre commune fait-elle connaître et applique-t-elle la Charte de la concertation de 1996?  
**DÉMOCRATIE CITOYENNE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (co-construction)**

106. La commune a-t-elle mis en place un temps de formation au développement durable pour tous les élus ?

107. La commune a-t-elle un programme de formation pour les agents de la collectivité territoriale au développement durable ?

108. La commune encourage-t-elle les actions de sensibilisation et de formation au développement durable pour tous ?

109. La commune mène-t-elle des actions de sensibilisation au Développement Durable en milieu scolaire ?

110. La commune s'est-elle engagée dans un Agenda 21 ?

111. Votre commune a-t-elle un adjoint en charge du développement durable et de cet agenda 21 ?

112. Votre commune a-t-elle un budget participatif ?

113. Votre commune est-elle adhérente à un réseau de promotion du développement durable et solidaire ?

## Annexe II

### COMPOSITION POSSIBLE DU COMITÉ AGENDA 21 DE LA COMMUNE DE BRENNILIS

**Président : le Maire de Brennilis**

**Vice-présidents, responsables de Sections :**

**1<sup>er</sup> Vice-président, Section Économie, Marcel Gérardin**

**2<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sections Solidarité et Citoyenneté, Françoise Borgne**

**3<sup>ème</sup> Vice-président, Section Environnement, Olivier Magoariec**

**Membres :**

***Pour le Conseil municipal***

**Sylvie Birhart, Anita Daniel, Carole le Boulanger, Berc'hed Troadec, Jean Faillart, Alexis Manac'h, Jérôme Cochenec**

***Pour les Associations (11)***

- Bretagne Vivante
- EPAL
- Vivre dans les Monts d'Arrée
- Amis du Youdig
- Anciens Combattants
- Parents d'élèves
- Fédération des Chasseurs
- Merlin
- ASFL
- BRUDED
- Garde pêche

***Pour les entreprises, services et exploitations (11)***

- Site nucléaire des Monts d'Arrée
- TAC - EDF
- Salaisons de l'Arrée
- École de Brennilis
- Cabinet infirmier
- Médecin
- Le Charlegan – Halle Dis
- Le Yeun
- Gites ruraux (1/3)
- Agriculteurs (1/12)
- Artisans (1/12)

***Pour les partenaires institutionnels (11)***

- CCAS (1/7)
- ADMR
- CCYE
- Office du Tourisme
- animateur Jeunesse
- SAFI
- Conseil Général
- PNRA
- Pays COB
- Chambre d'agriculture
- La Poste

***Pour le personnel municipal***

- Sylvie Plassard
- Pascal Jouan
- Jean-Claude Salaün
- Pascale Berrou
- Michèle Poulicart
- Michèle Mocaër
- Brigitte Coroller
- Catherine Fouquet

***Pour les citoyens***

**11 participants, sur la base du volontariat**

**Annexe III**  
**Modèle de Fiche synthétique**

---

**Agenda 21, 2011 – 2014**  
**Commune de Brennilis**

---

1. Intitulé de l'opération
  
2. Auteur de la proposition
  
3. Référence au type d'action inclus dans la structure  
Agenda 21
  
4. Objectif de l'opération
  
  
5. Descriptif de l'opération

**6. Résultats attendus/ Modalités d'évaluation**

**7. Echéancier de la réalisation**

**8. Partenaires associés au projet**

**9. Plan de financement**

Dépenses		Recettes	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

**10. Date de rédaction / de soumission au bureau du Comité Agenda 21**





**BRENNILIS**

**AGENDA 21**

**DIAGNOSTIC & ORIENTATIONS**

**JUIN 2011**

*Impression Copie29, Carhaix*